VOL. 3 Nº 1 HIVER 1994

PERSPECTIVES

COMMISSAIRE À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE/ONTARIO



TOM WRIGHT, COMMISSAIRE

Nouvelles attitudes et aspirations

«LA POPULATION DE L'ONTARIO AFFICHE DES attitudes et aspirations nouvelles - sur le plan de la protection de la vie privée, de l'accès à l'information et de la rentabilité.»

Voilà le message lancé par Tom Wright, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, lors de l'atelier annuel sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, tenue à Toronto les 25 et 26 octobre 1993.

Cet atelier a pour mission de transformer ces nouvelles aspirations en réalités, a affirmé M. Wright.

Parrainé conjointement par le bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée (Ontario), la Direction de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, le Secrétariat du Conseil de gestion et l'Association des secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario, l'atelier a permis aux plus de 200 participants de s'entretenir de questions en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Pendant son discours, le commissaire Wright a souligné que le public se préoccupe de plus en plus des questions de protection de la vie privée.

«Il y a un an, Ekos Research Associates Inc. a effectué un vaste sondage national sur la vie privée pour le compte de plusieurs organismes fédéraux et privés [...] Ce sondage a révélé une multitude de préoccupations, allant de la nuisance à la crainte. La population n'a aucun mal à faire face à ce qu'elle considère comme des

SUITE À LA PAGE 6







Tom Wright présente ses observations

«Les renseignements personnels les plus délicats que l'on peut recueillir sur quelqu'un sont sans doute ses antécédents médicaux. Toute divulgation abusive de ces renseignements risque de lui porter un coup très sérieux.»

Voilà le thème d'un exposé que le commissaire Tom Wright a présenté récemment devant le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent de l'administration de la justice.

Devant le Comité permanent des comptes publics, le commissaire Wright a souligné la nécessité de prendre des mesures législatives sur la collecte et la gestion de renseignements des antécédents médicaux personnels. De l'avis du commissaire, c'est au pouvoirs publics qu'il incombe directement de protéger la vie privée des particuliers. Il recommande que les comités permanents participent à la résolution du problème :

«Un système qui ne peut fonctionner qu'avec des renseignements personnels exacts et à jour doit prendre en compte les principes du code [des pratiques équitables en matière de renseignements] depuis le tout début, c'est-à-dire dès la conception du système.»

Au Comité permanent de l'administration de la justice, le commissaire Wright a fait part des points qui l'inquiètent dans le projet de loi 89.

Le projet de loi 89 permettrait aux soignants des services d'urgence d'avoir accès, sur demande, aux renseignements sur les antécédents médicaux des personnes confiées à leurs soins. Malheureusement, il ne les oblige pas à respecter le caractère confidentiel des renseignements reçus. Il appartient au comité permanent, selon le commissaire, de se pencher sur cette atteinte éventuelle à la vie privée.

En effet, d'affirmer le commissaire Wright, «[...] le meilleur moyen de respecter la confidentialité, c'est de supprimer la divulgation des antécédents médicaux de nature délicate visée par le projet de loi 89.» Il ajoute que le bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée recommande, depuis quelques temps déjà, des mesures législatives en matière de renseignements personnels figurant dans les dossiers médicaux.

Le principal message que Tom Wright a présenté au comité permanent : il faut que les lois des pouvoirs publics appuient les droits à la vie privée de tous les citoyens de l'Ontario.

Questions et Réponses est une rubrique publiée régulièrement qui répond à certaines questions particulières adressées au bureau du commissaire.

Q&R

Q: Est-ce que je peux obtenir une liste des publications gratuites du bureau du commissaire?

R: Oui! Vous connaissez sans doute *Perspectives* et *Précis*, mais notre bureau publie un certain nombre d'autres documents que vous trouverez sans doute fort utiles : dépliants, guides de poche et documents d'information et de principe.

Pour votre gouverne, nous joignons à l'envoi de janvier la liste complète de ces publications gratuites. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Jennifer

au service des communications à Toronto au (416) 326-3952 ou au 1-800-387-0073.

Q: Dois-je présenter une requête officielle en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (la loi) pour avoir accès au procès-verbal d'une instance?

R: Non. Les procès-verbaux juridiques sont considérés comme des informations publiques. Il suffit de contacter le sténographe ou le tribunal où le procès a eu lieu et d'indiquer la date et la salle où l'audience s'est tenue.

Babillard de l'hiver

Simplification de l'accès

Il est maintenant plus facile de se renseigner sur ses droits d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Le bureau du commissaire vient d'installer un téléphone à texte, connu sous le sigle TTY ou TDD, pour permettre aux sourds et aux malentendants de communiquer directement avec lui.

Le système TTY permet des conversations dans les deux sens entre les interlocuteurs. La conversation ne se déroule pas de vive voix, mais les mots s'affichent à l'écran des deux bouts de la ligne téléphonique. De cette façon, il sera plus facile, espérons-nous, pour nos clients sourds et malentendants, de nous joindre.

Les utilisateurs du système TTY pourront nous contacter en composant le (416) 325-7539.

Protection de la vie privée

«Les avances technologiques débridées menacent de plus en plus la protection de la vie privée en milieu de travail. De nos jours, au moyen de la surveillance électronique, des tests de dépistage de drogues, des tests génétiques et de l'accès aux dossiers personnels non liés à l'emploi, les employeurs peuvent scruter les activités de leur personnel en dehors du travail, ce qui risque d'avoir des conséquences désastreuses pour les travailleurs.»

Voilà l'avertissement lancé par Tom Wright, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, dans son rapport intitulé «La protection de la vie privée en milieu de travail : Le besoin d'un filet de sécurité».

Pour obtenir un exemplaire du rapport, qui est également publié en anglais, il faut s'adresser au service des communications du bureau du commissaire. Il suffit de contacter Jennifer à Toronto au (416) 326-3952 ou au 1-800-387-0073.

Le compte rendu triennal

Cela fait déjà trois ans? Eh oui, la *Loi municipale sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (la loi municipale) a pris effet le 1^{er} janvier 1991, et c'est le moment d'entamer le processus connu comme «le compte rendu triennal».

Le Comité permanent de l'Assemblée législative entreprendra officiellement le réexamen de la loi municipale. À l'issu du réexamen, le Comité permanent présentera des recommandations à l'Assemblée législative au sujet des modifications à apporter à la loi municipale. Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec: Lisa Freedman, greffière du Comité, salle 1405, Édifice Whitney, Queen's Park, Toronto (Ontario) M7A 1A2; 416-325-3528.

M. John Higgins, superviseur du service des appels du bureau du commissaire, dirige les discussions sur l'élaboration des politiques en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.





Revue de l'année 1993

Voici quelques-uns des faits saillants de l'année 1993, dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.

JANVIER

Le bureau du commissaire publie des directives à jour sur le recours aux sténographes lors d'audiences administratives.

LE 19 JANVIER

L'Association canadienne du marketing direct publie des directives en matière de protection de la vie privée pour donner aux consommateurs un plus grand contrôle sur la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels.

LE 19 JANVIER

Equifax Canada publie son premier sondage canadien sur les attitudes des consommateurs devant la protection de la vie privée, intitulé «Rapport Equifax Canada sur les consommateurs et la vie privée à l'ère de l'information».

LE 21 JANVIER

Le bureau du commissaire publie les Directives relatives à l'identification de la ligne appelante.

LE 1er FÉVRIER

Publication du rapport *Jones* en Colombie-Britannique. Ce rapport recommande que la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de cette province porte sur les organismes du secteur public qui ne relèvent pas du gouvernement provincial.

FÉVRIER

La troisième assemblée annuelle des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée se tient au Québec.

AVRIL

Le bureau du commissaire publie un mémoire détaillé sur les cartes à mémoire dites «Smart Cards».

LE 26 AVRIL

Le gouvernement de l'Alberta adopte le projet de loi 1, la première loi de la province en matière d'accès à l'information.

LE 26 MAI

Le commissaire Tom Wright s'entretient des tendances et des faits nouveaux observés dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, lors d'un séminaire organisé par la section ontarienne de l'Association du Barreau canadien.

LE 15 JUIN

Le bureau du commissaire dépose son rapport annuel de 1992.

LE 15 JUIN

L'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi 68, *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

LE 13 JUILLET

David Flaherty est nommé le premier commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique.

SEPTEMBRE

Le texte intégral des rapports des enquêtes de conformité publiés à compter du 1^{er} juin 1993 sont en vente à Publications Ontario.

LE 14 SEPTEMBRE

Le commissaire Tom Wright prononce un discours devant le Comité permanent des comptes publics au sujet de la collecte et de la gestion de renseignements sur les antécédents médicaux.

OCTOBRE

Le bureau du commissaire lance le *Répertoire de Précis*, une nouvelle publication qui énumère les ordonnances et les enquêtes de conformité dont les points saillants ont été présentés dans le *Précis*.

LE 4 OCTOBRE

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique entre en vigueur et porte sur tous les ministères du gouvernement provincial et sur plus de 200 organismes, conseils et commissions.

LE 26 OCTOBRE

Le commissaire Tom Wright prononce un discours devant le Comité permanent de l'administration de la justice au sujet du pro-

Revue de l'année 1993

Voici quelques-uns des faits saillants de l'année 1993, dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.

JANVIER

Le bureau du commissaire publie des directives à jour sur le recours aux sténographes lors d'audiences administratives.

LE 19 JANVIER

L'Association canadienne du marketing direct publie des directives en matière de protection de la vie privée pour donner aux consommateurs un plus grand contrôle sur la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels.

LE 19 JANVIER

Equifax Canada publie son premier sondage canadien sur les attitudes des consommateurs devant la protection de la vie privée, intitulé «Rapport Equifax Canada sur les consommateurs et la vie privée à l'ère de l'information».

LE 21 JANVIER

Le bureau du commissaire publie les Directives relatives à l'identification de la ligne appelante.

LE 1er FÉVRIER

Publication du rapport *Jones* en Colombie-Britannique. Ce rapport recommande que la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de cette province porte sur les organismes du secteur public qui ne relèvent pas du gouvernement provincial.

FÉVRIER

La troisième assemblée annuelle des commissaires à l'information et à la protection de la vie privée se tient au Québec.

AVRIL

Le bureau du commissaire publie un mémoire détaillé sur les cartes à mémoire dites «Smart Cards».

LE 26 AVRIL

Le gouvernement de l'Alberta adopte le projet de loi 1, la première loi de la province en matière d'accès à l'information.

LE 26 MAI

Le commissaire Tom Wright s'entretient des tendances et des faits nouveaux observés dans le domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, lors d'un séminaire organisé par la section ontarienne de l'Association du Barreau canadien.

LE 15 JUIN

Le bureau du commissaire dépose son rapport annuel de 1992.

LE 15 JUIN

L'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi 68, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

LE 13 JUILLET

David Flaherty est nommé le premier commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique.

SEPTEMBRE

Le texte intégral des rapports des enquêtes de conformité publiés à compter du 1^{er} juin 1993 sont en vente à Publications Ontario.

LE 14 SEPTEMBRE

Le commissaire Tom Wright prononce un discours devant le Comité permanent des comptes publics au sujet de la collecte et de la gestion de renseignements sur les antécédents médicaux.

OCTOBRE

Le bureau du commissaire lance le *Répertoire de Précis*, une nouvelle publication qui énumère les ordonnances et les enquêtes de conformité dont les points saillants ont été présentés dans le *Précis*,

LE 4 OCTOBRE

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique entre en vigueur et porte sur tous les ministères du gouvernement provincial et sur plus de 200 organismes, conseils et commissions.

LE 26 OCTOBRE

Le commissaire Tom Wright prononce un discours devant le Comité permanent de l'administration de la justice au sujet du pro-

Nouvelles attitudes et aspirations

(SUITE)

nuisances: dépliants publicitaires ou sollicitations téléphoniques. Mais les activités secrètes lui inspirent des craintes, parce que souvent elle ne sait pas exactement ce que la technologie peut faire [...]

Selon le sondage Ekos, les Canadiens croient que leur vie privée est assiégée et ils veulent passer à l'action. S'il n'existe aucun consensus sur l'action à prendre, il est certain que la population cherche à mieux prendre les choses en main.»

Le commissaire se penche ensuite sur un autre point : l'importance que le public accorde à l'efficacité du gouvernement et à la limitation de ses dépenses.

«Toute la fonction publique doit évoluer dans un cadre de responsabilité financière [...]»

«Pour équilibrer l'accès à l'information et les contraintes financières, pourquoi ne pas faire de divulgation automatique? Au lieu d'attendre que les intéressés nous réclament des renseignements selon le processus établi (requête officielle, médiation, appel et même poursuite), pourquoi ne pas divulguer automatiquement les renseignements les plus demandés? [...]

«Je m'imagine que la plupart des organismes [...] pourront trouver des documents d'administration et d'opération qui ont souvent été divulgués. Ils pourraient les divulguer d'office dans le cadre de leurs services à la clientèle.»

Parfois les problèmes semblent plus nombreux que les solutions. À ce sujet, le commissaire Wright relève un domaine où il faut consulter le public:

«L'information est la denrée des années 90 : c'est un produit qui s'achète et se vend [...]»

«On nous raconte beaucoup de choses sur les aspirations du public pendant cet atelier, mais, à mon avis, on ne sait pas vraiment ce que le public veut en ce qui concerne la vente des renseignements des pouvoirs publics. La population a vraiment l'impression que la vie privée est assiégée de toute part. Par contre, elle voit d'un bon oeil l'esprit d'initiative qui se fait jour dans le secteur public.»

«Comme on le constate si souvent dans notre domaine, il s'agit d'équilibrer des éléments contradictoires : les recettes non fiscales, et l'accès à l'information et la protection de la vie privée. À mon avis, il nous faut un processus de consultation publique pour en arriver à un consensus sur la façon de résoudre les questions complexes soulevées par la vente des données.»

Le commissaire fait un résumé de ce que l'avenir réserve aux professionnels du domaine de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, et leur lance un défi.

«Dans l'exercice de nos activités, n'oublions pas que le gouvernement est le gardien et non le propriétaire des renseignements qu'il obtient. Les citoyens font confiance au gouvernement qui recueille et conserve les renseignements à leur sujet.»

«L'accès à l'information et la protection de la vie privée sont des éléments intrinsèques d'un gouvernement d'une société démocratique. L'enjeu pour nous tous, c'est de continuer à mériter la confiance du public et pour cela de répondre aux nouvelles attitudes et aspirations, en rendant très accessibles les données des pouvoirs publics et en protégeant rigoureusement la vie privée.»

Pour obtenir un exemplaire du discours tenu par M. Tom Wright pendant l'atelier Access & Privacy: New Attitudes & Expectations, s'adresser au service des communications du bureau du commissaire.

Dans le prochain numéro :

Divulgation automatique : un projet conjoint. Le bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée et le Secrétariat du Conseil de gestion se concertent pour élaborer des directives visant à identifier les documents qui se prêtent à la divulgation automatique.

PERSPECTIVES

est publié par le bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.

Pour s'abonner au bulletin ou pour nous informer d'un changement d'adresse, ou encore pour nous faire part de ses observations, prière de communiquer avec :

La direction des communications

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario 80, rue Bloor ouest, Bureau 1:700 Toronto (Ontario) M5S 2V1

Téléphone: (416) 326-3333 • 1-800-387-0073 Télécopie : (416) 325-9195 Téléscripteur: (416) 325-7539

This newsletter is also available in English.



SSN 1188-3006